



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 21 juin 2023

Communiqué de presse

Vigilance jaune à enjeux sécuritaires pour un phénomène orageux

Le préfet de Tarn-et-Garonne vous informe que le département est actuellement placé par météo France en vigilance jaune à enjeux sécuritaires pour un phénomène orageux. Dans l'après-midi, les orages remontent du sud des Pyrénées vers le massif central, le Tarn-et-Garonne devrait être impacté au début de l'évènement.

Le phénomène pourrait débuter en fin d'après midi dès 18 heures. Les rafales pourraient atteindre 80 à 100 km heure, accompagnées d'un risque important de chute de grêle et de fortes précipitations.

En raison de ce phénomène météorologique, le préfet de Tarn-et-Garonne conseille aux maires et aux organisateurs d'évènements d'annuler les événements prévus pour la fête de la musique.

Les maires sont tenus d'informer les organisateurs d'évènements et l'ensemble de la population, et de se conformer aux consignes de sécurité à l'approche du phénomène.

Soyez prudents et tenez-vous informé de l'évolution de la situation, en consultant le site de météo france www.vigilance.meteofrance.com pour suivre en temps réel l'évolution de la situation.

En cas d'orage il est recommandé :

- D'éviter certaines activités extérieures, du domaine des loisirs, des sports ou du travail
- Ne jamais s'abriter sous un arbre, sous un parapluie, ou contre une paroi ou une structure métallique.
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin
- Éviter les promenades en forêts

Conseils de comportement à adopter en cas d'orage :

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau ;
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur ;
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer ;
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés ;
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour plus de renseignements consulter le site de météo www.vigilance.meteofrance.com ou appelez le 05 67 22 95 00

Conseils de comportement à adopter en cas de risque inondation :

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.
- Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Pour plus d'informations et suivre l'évolution de la situation vous pouvez vous connecter sur les sites suivants : www.vigicrues.gouv.fr